

DÉLIBÉRATION N°DL20220013 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 31 JANVIER 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 21/01/2022 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 38 sur lesquels il y avait 35 présents, 3 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 19h05) ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Aline MOUSEGHIAN a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 19h05)

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE - PARTENARIAT AVEC LA POSTE - FINANCEMENT D'ATELIERS NUMÉRIQUES AU CENTRE SOCIAL DE FONSALA

M. Jean-Luc BOUCHACOURT expose ce qui suit :

En lien avec la crise du COVID-19 mais également compte tenu des difficultés sociales repérées avec les assistantes sociales et la Protection Maternelle Infantile sur le quartier de FONSALA, il a été constaté une forte augmentation du besoin d'accompagnement du public sur le numérique.

La Poste a rencontré le centre social de Fonsala afin de développer un projet d'inclusion numérique.

Les objectifs visés sont :

A court terme :

- apporter un service de proximité et répondre à deux types de besoins : urgent et individuel (imprimer un CV, envoyer un document...), et collectif (monter en compétences pour faire seul ses démarches),
- développer l'accès aux droits et l'inclusion numérique,
- attirer et faire connaître le centre social sur le champ numérique.

A moyen terme :

- développer les compétences numériques des usagers,
- créer un lien avec l'Atelier numérique et la médiathèque, attirer un autre public (sortir du quartier).

Ce projet s'articulera de la manière suivante :

- 2 temps d'écrivain numérique : 2 ateliers de 3h par semaine assurés par l'équipe du centre social et financés par la Poste à hauteur de 40 € HT par heure,
- 1 atelier numérique collectif : 2h par semaine assurées par un intervenant de l'Atelier numérique et financées par la Poste à hauteur de 210 € HT par atelier.

Le montant total de financement de La Poste pourra atteindre 16 650 € pour l'année 2022.

Ce projet nécessite l'acquisition d'une mallette sécurisée de 5 ordinateurs portables pour l'Atelier numérique.

Compte tenu de l'engagement de la Poste dans le financement d'ateliers numériques à destination des publics vulnérables, il est proposé de répondre favorablement à ce partenariat par le biais d'un contrat qui comprendra le « cahier des charges des ateliers » et les conditions de leur financement versé à la ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 34 voix pour,

1 contre Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER

2 abstentions M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT

1 sans participation M. Romain PIPIER

DÉCIDE :

- **d'approuver** les termes du contrat entre la ville et la Poste sur la mise en place d'ateliers en faveur de l'inclusion numérique au centre social de Fonsala,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce contrat et tout document y afférent.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 01/02/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD